



CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
DE LA CÔTE-D'OR



Envoyé en préfecture le 22/10/2024

Reçu en préfecture le 22/10/2024

Publié le

ID : 021-200000925-20241017-17_10_2024_09-DE



ressources humaines

technologique



Prévoyance Complémentaire

Réunion d'information

Employeurs



GRUPE MUTUALISTE EUROPÉEN
ASSURANCE ET MANAGEMENT DES RISQUES



Des correspondants à votre écoute



CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
DE LA CÔTE-D'OR

Madame Florence DESHOUX
Directrice

Centre de gestion de la Côte-D'or



CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
DE LA CÔTE-D'OR

Madame Lucie GENELOT
Juriste

Centre de gestion de la Côte-D'or



GRUPE MUTUALISTE EUROPEEN
ASSURANCE ET MANAGEMENT DES RISQUES

Cyprien MOREAU-MASSON
Responsable Grands Comptes CDG
Relyens

Envoyé en préfecture le 22/10/2024

Reçu en préfecture le 22/10/2024

Publié le

ID : 021-200000925-20241017-17_10_2024_09-DE

S'LOUIS,

QUI ETES-VOUS ?

Elus

**Secrétaires Généraux de
Mairie**

DGS

DRH

Gestionnaires RH

Agents





Pourquoi nous réunissons-nous ?

Envoyé en préfecture le 22/10/2024
Reçu en préfecture le 22/10/2024
Publié le
ID : 021-200000925-20241017-17_10_2024_09-DE



Suite à une consultation,

le **Centre de Gestion de la Côte-D'or**

A retenu



Pour la convention de participation

PRÉVOYANCE

Durée **6** ans

Date d'effet **1^{er} Janvier 2025**

Date de fin **31 Décembre 2030**



Sommaire

Envoyé en préfecture le 22/10/2024

Reçu en préfecture le 22/10/2024

Publié le



ID : 021-200000925-20241017-17_10_2024_09-DE

01 Présentation de relyens

CDG21 - Réunion d'information Employeurs | 08/10/2024 | 5 

02 La Convention de Participation

Réunions Agente - CDG Seine-et-Marne | 27/09/2023 | 8 

03 Les garanties & Les tarifs

18 

04 L'adhésion employeur

CDG21 - Réunion d'information Employeurs | 08/10/2024 | 21 

06 Mon Espace Adhèrent

CDG21 - Réunion d'information Employeurs | 08/10/2024 | 31 





01

Présentation de



GRUPE MUTUALISTE EUROPÉEN
ASSURANCE ET MANAGEMENT DES RISQUES





Un groupe mutualiste européen de référence sur ses marchés

Envoyé en préfecture le 22/10/2024

Reçu en préfecture le 22/10/2024

Publié le

ID : 021-200000925-20241017-17_10_2024_09-DE



ACTEURS DES TERRITOIRES EN FRANCE

N°1 en risque statutaire

PRÈS DE **660 838** AGENTS ET **18 247** CLIENTS

1 sur 2

COLLECTIVITÉ TERRITORIALE

2 sur 3

SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS

2 sur 3

CENTRES DE GESTION

ACTEURS DU SOIN EN EUROPE

N°1 en responsabilité civile médicale en France, Espagne et Italie du Nord

1 373

ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DE SANTÉ

4 080

ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ PRIVÉS

134 sur 136

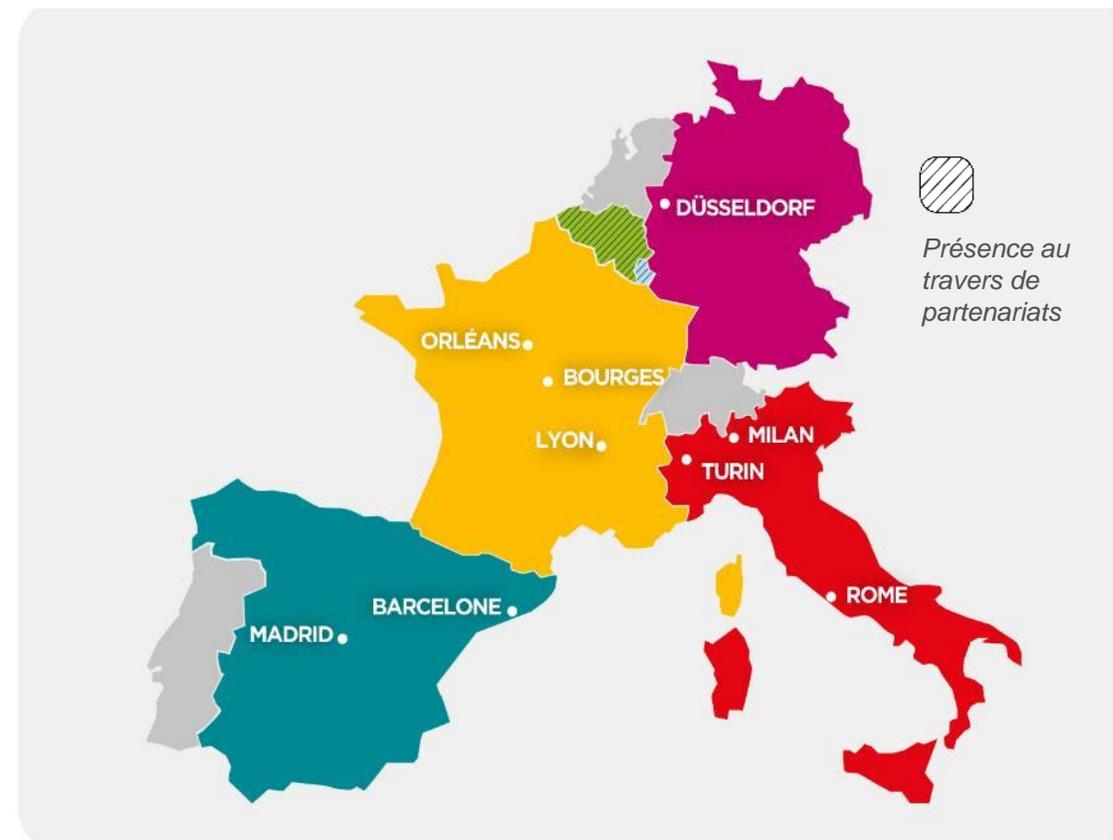
GROUPEMENTS HOSPITALIERS DE TERRITOIRE

116 197

PROFESSIONNELS DE SANTÉ

3 474

STRUCTURES SOCIALES ET MÉDICO-SOCIALES





La force du Groupe Relyens

Le groupe Relyens délivre ses activités **d'assurance, de pilotage et de prévention des risques RH** auprès des CDG, au travers de deux entités juridiques indépendantes :

- **Relyens SPS** : courtier gestionnaire, manager de vos risques,
- **Relyens Mutual Insurance** : mutuelle en charge de porter les risques.

Relyens SPS est partenaire de nombreux assureurs et a **sélectionné** la mutuelle Relyens Mutual Insurance pour répondre à votre consultation et **négocier** pour vous la meilleure offre.

Notre complémentarité nous permet de vous proposer une convention de participation prévoyance **solide, fiable et experte.**



Relyens SPS
Pilote du groupement

SELECTION DE L'ASSUREUR &
NEGOCIATION DE L'OFFRE



PROMOTION DE LA CONVENTION :

- Plan de déploiement coordonné
- Réunions employeurs / agents
- Supports de communication
- Adhésion en ligne



GESTION DU DISPOSITIF, ESPACES
CLIENTS :

- Adhésions
- Cotisations
- Indemnisations



PILOTAGE ET SUIVI DU DISPOSITIF

- Reporting, communication, actions management des risques
- Présentation compte de résultat

Envoyé en préfecture le 22/10/2024
Reçu en préfecture le 22/10/2024
Publié le
ID : 021-20000925-20241017-17_10_2024_09-DE



Relyens Mutual Insurance



PORTAGE DES RISQUES :

- Suivi technique
- Exigences solvabilité
- Conformité réglementaire
- Fourniture compte de résultat



02

La Convention De Participation



Les avantages de la convention de participation

La convention de participation vs labellisation

- L'employeur **doit choisir** de participer à une **convention de participation** ou à des **contrats labellisés**.
- La **convention de participation** est un contrat groupe avec un **interlocuteur unique choisi par votre CDG**, alors que la labellisation est un principe de contrat individuel ou l'agent doit choisir seul sa mutuelle.
- Elle **permet de sécuriser les garanties**, définies et validées par le CDG et l'employeur en fonction de leurs besoins spécifiques.

Les avantages pour les collectivités

- Procédure et Mise en Concurrence réalisée par le CDG
- Simple et facile pour adhérer en ligne
- Accessible à tout moment
- Harmonisation de la couverture pour les collectivités et agents du département

Les avantages pour les agents

- Maintien du niveau de vie en cas d'aléas.
- **Egalité d'accès aux mêmes garanties** et aux mêmes coûts, quel que soit son âge ou son état de santé, sans questionnaire de santé.
- **Gestion assurée par l'employeur** (cotisation, déclaration d'arrêt...).
- Dans un contexte concurrentiel favorable, elle permet **d'obtenir des tarifs compétitifs et surtout viable plusieurs années**, au contraire de la Labellisation où les prix peuvent évoluer chaque année.



Envoyé en préfecture le 22/10/2024

Reçu en préfecture le 22/10/2024

Publié le

ID : 021-200000925-20241017-17_10_2024_09-DE

S²LO

Seule l'adhésion à cette convention vous permet de bénéficier de la participation de votre collectivité



La participation employeur



Défend le pouvoir d'achat de vos agents



Vient en déduction de la cotisation due par l'agent



Est un montant unitaire en €



Est un élément attractif pour vos recrutements



S'applique à 1 seul dispositif : Convention de participation ou Labellisation



Doit faire l'objet d'une délibération

CONT Envoyé en préfecture le 22/10/2024
Reçu en préfecture le 22/10/2024
Publié le 20 avril 2022 : La
ID : 021-200000925-20241017-17_10_2024_09-DE
Décret participation employeur sera obligatoire en :

Prévoyance

1^{er} Janvier 2025

Le montant minimum sera de

7€

Santé

1^{er} Janvier 2026

Le montant minimum sera de

15€



<https://youtu.be/SjF66VjAhF8>





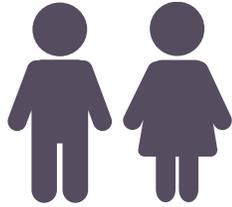
03

Les garanties & Tarifs



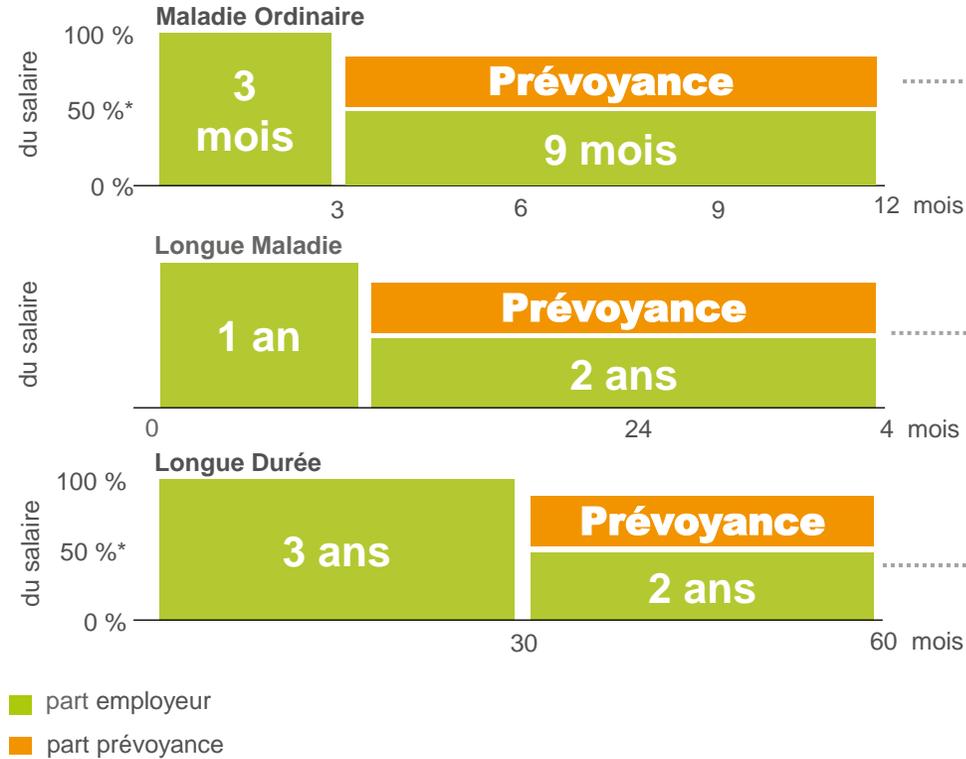


Garantie de base : Incapacité temporaire de travail



AGENTS TITULAIRES OU STAGIAIRES CNRACL

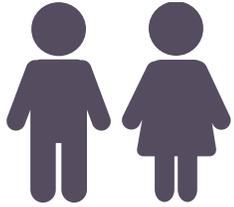
Temps de travail
≥ 28h hebdomadaires



La garantie
maintien de
salaire complète
le traitement
en cas d'arrêt
de travail



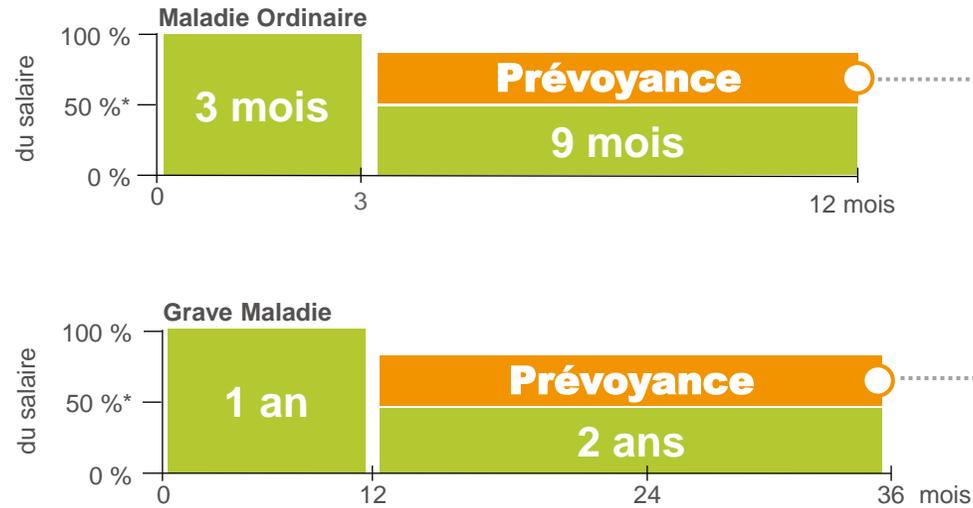
Garantie de base : Incapacité temporaire de travail



AGENTS TITULAIRES OU STAGIAIRES NON CNRACL

Temps de travail
< 28h hebdomadaires

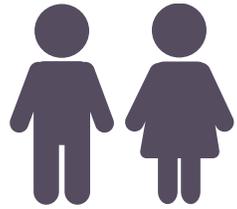
■ part employeur
 ■ part prévoyance



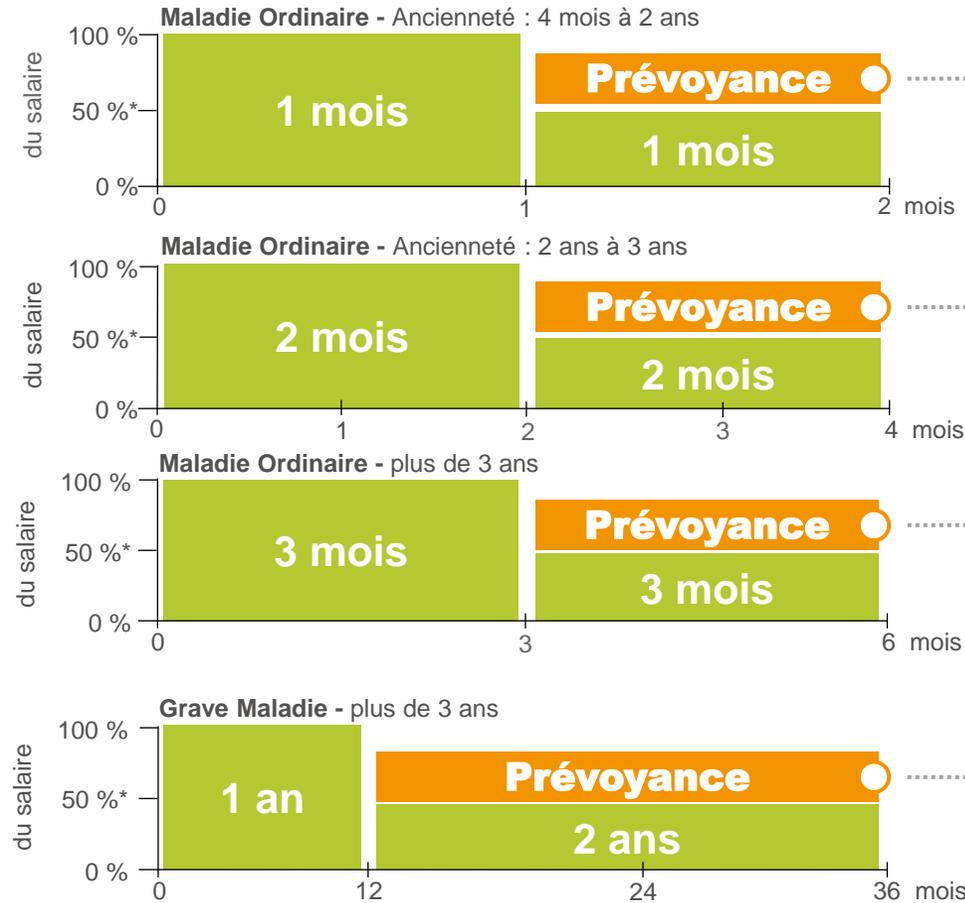
La garantie
maintien de
salaire complète
le traitement
en cas d'arrêt
de travail



Garantie de base : Incapacité temporaire de travail



AGENTS CONTRACTUELS



■ part employeur
 ■ part prévoyance

La garantie maintien de salaire complète le traitement en cas d'arrêt de travail

Garantie de base : **Incapacité temporaire de travail**

Exemple :

Si votre rémunération est de 1 800 euros par mois :
Vous perdez 900 € / mois à l'issue des 3 premiers mois.

Pour avoir le total de la perte pour votre budget, c'est à multiplier par le nombre de mois à demi-traitement.

Si je suis absent 5 mois à demi-traitement, cela revient à :
 $900 \times 5 \text{ mois} = 4\,500 \text{ €}$ de perte au total.

Avec le contrat de prévoyance qui vous assure à hauteur de 90 % de votre rémunération, vous allez recevoir un remboursement de 720 € / mois.

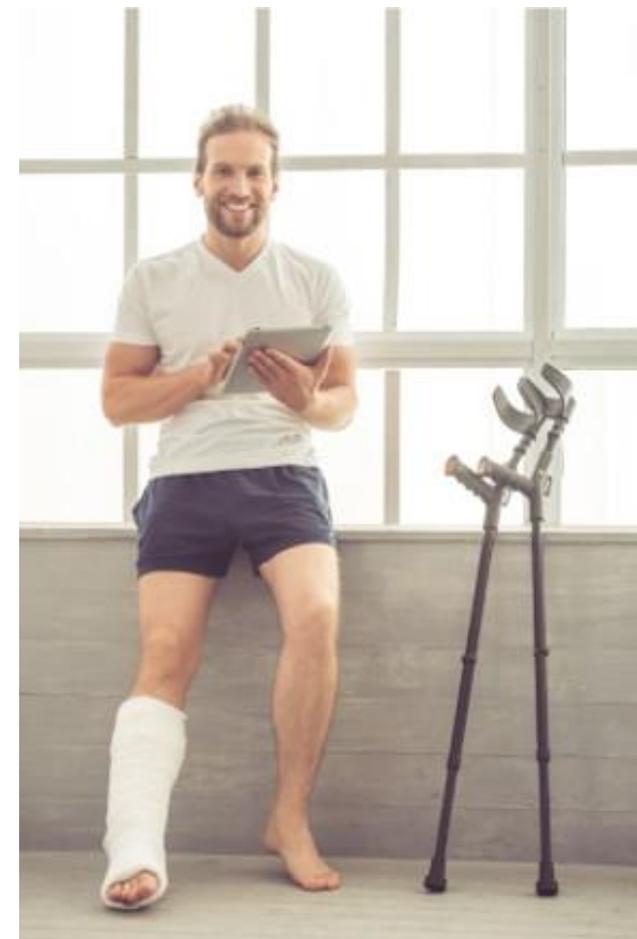
Soit un montant total de $720 \times 5 =$
3600 €

Envoyé en préfecture le 22/10/2024

Reçu en préfecture le 22/10/2024

Publié le

ID : 021-20000925-20241017-17_10_2024_09-DE





Garantie de base : Invalidité Permanente et Définitive



Cette garantie prévoit le versement d'une rente mensuelle jusqu'à l'âge légal de départ en retraite en cas d'invalidité permanente totale à hauteur de 90%*

Vidéo explicative
sur l'invalidité



CNRACL

Être inapte à
l'exercice de
ses
fonctions

Ne pas avoir
pu être
reclassé

Ne pas avoir
atteint la
limite d'âge

* Rente proportionnelle
pour un taux
d'invalidité inférieur à
50%

IRCANTEC

Être atteint
d'une invalidité
classée en
2ème ou 3ème
catégorie

Ne pas avoir la
atteint la limite
d'âge



Garantie de base : **Invalidité Permanente et Définitive**

Exemple :

Adrien, 34 ans, agent CNRACL au Service Technique de la mairie de Jolieville a adhéré au **contrat de prévoyance** proposé par son employeur.

Il a percuté un arbre avec sa voiture pendant un jour de repos. Suite à ses blessures, il n'a pas pu reprendre son travail et a été reconnu en invalidité permanente par la CNRACL.

Il gagnait **1 348,05 € nets / mois** et sa pension d'invalidité s'élève à **770,31 €**. Soit une perte de pouvoir d'achat de **577, 74 €**. Avec ce revenu, il peut juste payer son loyer.

Avec la garantie invalidité, Adrien bénéficie d'un **maintien de ses revenus à hauteur de 90 %**.

Envoyé en préfecture le 22/10/2024

Reçu en préfecture le 22/10/2024

Publié le

ID : 021-200000925-20241017-17_10_2024_09-DE



Indemnisation d'Adrien

Grâce à sa couverture,
Adrien va percevoir 90% de
sa rémunération c'est-à-dire
1 213,25 € / mois.

770,31 € sont versés par la
caisse invalidité et le restant
par la prévoyance soit
442,94 € / mois
(1213,25 – 770,31).

La prévoyance va
rembourser à Adrien
5 315,28 € / an, ce qui
représente

159 458,40 €
jusqu'à sa retraite (64 ans)





Garantie au choix de l'agent : Renfort régime indemnitaire

En congés de longue maladie ou de longue durée, le régime indemnitaire de l'agent n'est plus versé et ce dès le 1er jour d'arrêt. Cette option permet donc la couverture suivante :

Indemnisation du régime indemnitaire en CLM/CLD à hauteur de 90% dès le premier jour d'arrêt.

Garantie au choix de l'agent : Perte de Retraite Consécutives à une invalidité permanente

Indemnisation sous forme d'un capital :

50% du PMSS par année d'invalidité

Garantie au choix de l'agent : Décès ou PTIA

Cette garantie prévoit le versement d'un capital équivalent à **100% du salaire annuel brut aux bénéficiaires.**

Les + pour vos agents

Liberté de choix des bénéficiaires
Capital non imposable et hors succession

2 clauses bénéficiaires au choix :

- **CLAUSE STANDARD**
appliquée par défaut
- **CLAUSE PARTICULIÈRE**
avec désignation de vos
bénéficiaires via un formulaire
spécifique



Taux de cotisation au au 1^{er} janvier 2025



Formule	Assiette de cotisation	Niveau de prestation	Taux
Formule de base : <ul style="list-style-type: none"> Incapacité Invalidité(*) 	traitement de base + nouvelle bonification indiciaire + régime indemnitaire	90 % du revenu net	2,00 %
Option au choix de l'agent : 1. Renfort RI (CLM/CLD/CGM) 2. Perte de retraite 3. Décès / PTIA	traitement de base + nouvelle bonification indiciaire + régime indemnitaire	1. 90% du RI au 1 ^{er} jour d'arrêt 2. 50% du PMSS/Année d'invalidité 3. 100 % du traitement brut annuel de référence	1. 0,58 % 2. 0,24 % 3. 0,23 %

Exemple

Mon salaire BRUT (Traitement de base + Nouvelle bonification indiciaire + Régime indemnitaire) = **2 000 €**
 Pour la formule de base mon taux est de **2,00%**
 Ma cotisation sera $2\ 000 \times 2,00\% =$ **40,00 €**



Si la collectivité participe à hauteur de **7€(*)** la cotisation sera de **33,00 €**

Pour les agents relevant du régime spécial de la CNRACL et du régime général de la sécurité sociale, en situation d'incapacité temporaire de travail, les Indemnités Journalières Complémentaires (IJC), versées au titre du contrat de Prévoyance complémentaire, sont soumises à CSG/CRDS, au prorata de la participation de l'employeur.





04

L'adhésion employeur





Le parcours d'adhésion global

EN SYNTHÈSE : LES ETAPES EMPLOYEURS ET COMMUNICATION AGENTS

Envoyé en préfecture le 22/10/2024

Reçu en préfecture le 22/10/2024

Publié le

ID : 021-200000925-20241017-17_10_2024_09-DE



1 ADHESION EMPLOYEURS

Lancement du parcours
d'adhésion employeurs



Réalisation du parcours
d'adhésion en 4 étapes



Confirmation de
l'adhésion



Communication auprès des employeurs + Prise de connaissance de l'offre par la collectivité et, saisine du CST

2 ADHESION AGENTS

Lancement de la communication agents par la
collectivité (webinaires agents, réunions d'information)



Parcours d'adhésion
agents



3 GESTION

Mise en route de gestion : webinaires de présentation des Espaces Clients





J'adhère à la convention proposée par mon Centre de gestion

EMPLOYEURS : UN PARCOURS D'ADHÉSION EN 4 ÉTAPES

Envoyé en préfecture le 22/10/2024
Reçu en préfecture le 22/10/2024
Publié le
ID : 021-200000925-20241017-17_10_2024_09-DE

Employeurs

À LA RECEPTION
DU MAIL D'INVITATION
"RELYENS" ADRESSÉ
PAR MON CDG :



je découvre les supports
d'information pour
adhérer à la convention



Validité
24 h

Je reçois un 2nd mail de validation.
Une double authentification est
demandée par sécurité

1 JE SAISIS MES INFORMATIONS



Je renseigne les coordonnées
de ma collectivité



Je désigne le
contact principal

2 J'ADHÈRE EN LIGNE



Je valide mon adhésion
en indiquant les dates de
début de contrat



Je peux transmettre
ma délibération
ultérieurement



Je recevrai la convention
d'adhésion à signer
ultérieurement

3 JE RÉALISE LA VALIDATION JURIDIQUE



Je consulte et déclare avoir pris
connaissance des informations juridique

4 MON ADHÉSION EST CONFIRMÉE



Mon adhésion est validée
et mon Centre de gestion
est informé



Sous
24 h

Je reçois un mail
d'activation de mon
espace client



Je peux télécharger
le justificatif de mon
adhésion

ET ENSUITE...

Je suis accompagné
dans la communication
auprès de mes agents





Les canaux de communication

LE TÉLÉPHONE



Service Relation clients
 Disponible du lundi au jeudi de 8h à 18h et le vendredi 8h à 17h30



Une ligne dédiée au Employeur
 02.48.48.21.00



Une ligne dédiée à vos agents
 02.48.48.20.90

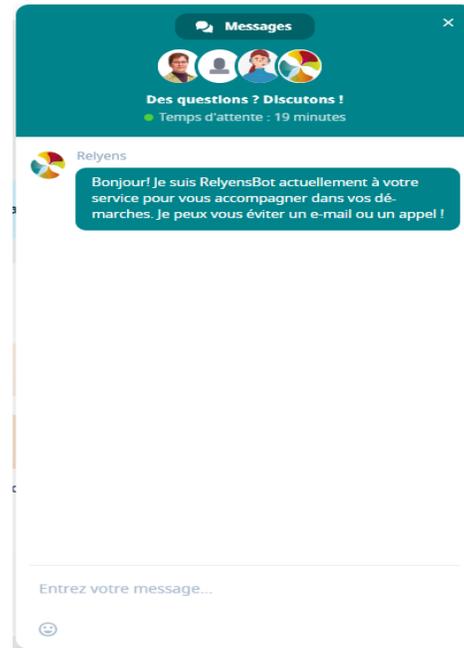


Une ligne d'assistance à l'adhésion en ligne de vos agents
 02.48.48.10.70

LE TCHAT



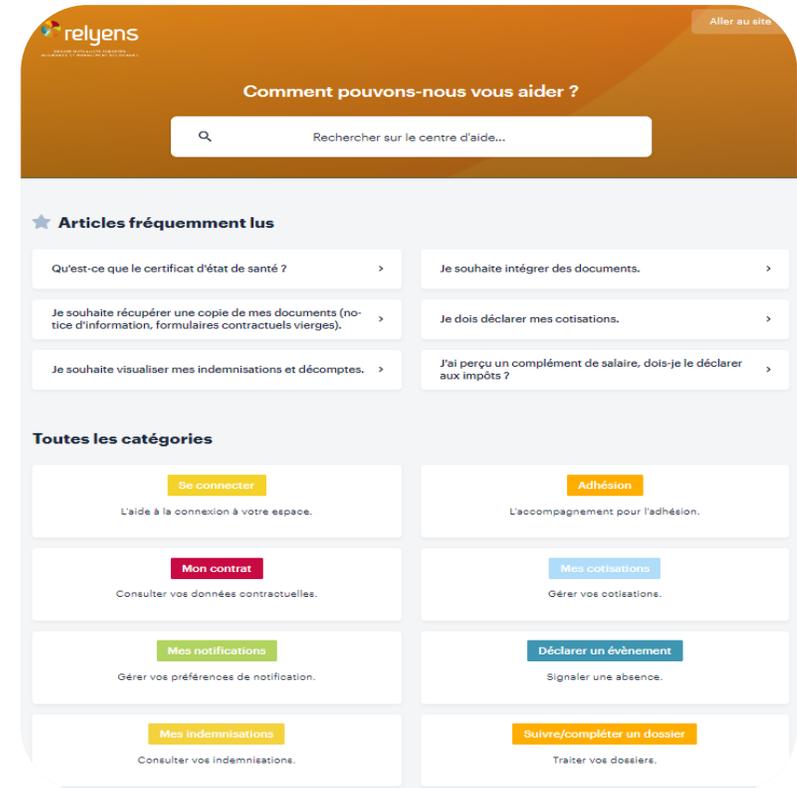
TCHAT
 Disponible du lundi au jeudi de 8h à 18h et le vendredi 8h à 17h30
 Accessible à tout moment depuis les environnements d'adhésion en ligne mais également depuis vos espaces clients



LA FOIRE AUX QUESTIONS



FAQ
 Accessible à tout moment depuis votre espace client





Le pack communication Employeurs

POUR VOUS AIDER À FAIRE ADHÉRER VOS COLLECTIVITÉS

Envoyé en préfecture le 22/10/2024

Reçu en préfecture le 22/10/2024

Publié le

ID : 021-200000925-20241017-17_10_2024_09-DE



Nous vous accompagnons dans le déploiement de votre convention de prévoyance auprès de vos collectivités

Des outils de communication

- Affiche
- Vidéos

Des documents d'information

- Foire aux Questions
- Notice d'information
- Modèle de délibération
- Modèle de saisine CST
- Pièces contractuelles
- Modèle de décharge agent

Des réunions d'information

- Animation de réunions d'information
- Supports réunion d'information (comprenant les pas à pas)
- Replay vidéo de la 1^{re} réunion d'information employeurs posté sur Youtube et mise à disposition par un lien



Vidéos

- Qui fait quoi ? Les rôles de chacun : <https://youtu.be/FK6-oY9U-B4>
- Qui fait quoi ? Le rôle de l'employeur et de Relyens : https://youtu.be/wCxeKF_mksY





relyens

Plateforme client Prévoyance	AEL Agent Prévoyance	AEL Collectivité Prévoyance
Espace authentifié pour les Collectivités Commencer le parcours →	Parcours Adhésion en ligne par un agent Commencer le parcours →	Parcours Inviter une collectivité à adhérer au contrat cadre Commencer le parcours →
Espace authentifié pour les Agents Commencer le parcours →	Parcours Modification de la formule par un agent Commencer le parcours →	Parcours Adhésion en ligne par une collectivité Commencer le parcours →

Astuce : pour revenir à cet écran cliquez sur la touche R de votre clavier.

Astuce : cliquez n'importe où sur l'écran pour afficher les zones interactives du prototype.

Lien de démonstration : Cliquez [ici](#)





05

L'adhésion de vos agents



Les conditions d'entrée

✓ Pour les agents en activité :

Adhésion sans condition dans les 6 mois suivant la date d'adhésion de la collectivité **ou à la date de première échéance si l'assuré justifie d'une couverture antérieure.**

Au-delà l'adhésion sera acceptée avec application d'un délai de stage de 6 mois.

✓ Pour les nouveaux embauchés :

Adhésion sans condition dans les 6 mois suivant leur date d'embauche.

Au-delà l'adhésion sera acceptée avec application d'un délai de stage de 6 mois.

✓ Pour les agents en arrêt de travail :

Adhésion à l'issue d'une période de reprise continue de 30 jours (En l'absence de justification d'une adhésion préalable à un autre organisme d'assurance) et si elle est demandée dans les 6 mois l'adhésion de la collectivité ou suivant son embauche.

Au-delà, l'adhésion sera acceptée à l'issue d'une période de reprise continue de 30 jours, cumulée à 6 mois de délai de stage.

✓ Pour les agents en congé parental ou en disponibilité pour d'autres raisons que celles liées à la santé :

Adhésion sans condition dans les 6 mois suivant leur date de retour, au-delà l'adhésion sera acceptée avec application d'un délai de stage de 6 mois.

✓ Il est précisé que le temps partiel thérapeutique n'est pas assimilé à une période d'arrêt de travail

Personnel assurables
Envoyé en préfecture le 22/10/2024
Reçu en préfecture le 22/10/2024
Publié le
ID : 021-200000925-20241017-17_10_2024_09-DE

- **Les fonctionnaires** et agents contractuels de droit public et de droit privé inscrits à l'effectif de la collectivité,
- **Les agents détachés** auprès de la collectivité,
- **Les agents mis à la disposition** de la collectivité, selon les termes de la convention,
- **Les agents ayant plusieurs employeurs** en complétant une affiliation pour chacune des collectivités.

**SANS
QUESTIONNAIRE
MÉDICAL**





J'adhère en ligne au contrat prévoyance de ma collectivité

AGENTS : SOUSCRIPTION FACILE EN 4 ETAPES

Envoyé en préfecture le 22/10/2024
Reçu en préfecture le 22/10/2024
Publié le
ID : 021-200000925-20241017-17_10_2024_09-DE



AVANT DE COMMENCER, JE PRÉPARE :



mon dernier bulletin de salaire



mon téléphone portable

1 JE ME CONNECTE



ou



J'ouvre le mail d'invitation reçu de ma collectivité, je clique sur le bouton « Adhérer » et je me laisse guider



Je vais sur le site relyens.eu/fr (ou je flashe le QR code sur la plaquette d'information)

Je clique sur

Adhérer à un contrat prévoyance

Je saisis le code d'accès communiqué par ma collectivité

2 JE CHOISIS MA FORMULE



Je fais des simulations formules



J'estime ma cotisation



Je valide ma formule préférée

3 JE SAISIS MES INFORMATIONS



Je renseigne mes informations pro et perso



J'indique si j'ai déjà une garantie de prévoyance

4 JE FINALISE L'INSCRIPTION



Je télécharge la notice d'information

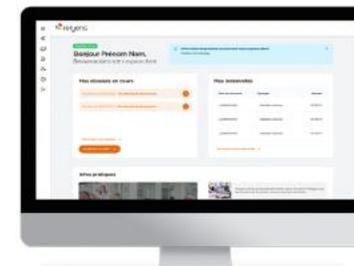


Je saisis le code reçu par SMS, je date et signe

ET ENSUITE...



J'active mon espace client via le lien d'accès reçu par mail





Le pack communication Agents

POUR VOUS AIDER À FAIRE ADHÉRER VOS AGENTS

Envoyé en préfecture le 22/10/2024
Reçu en préfecture le 22/10/2024
Publié le
ID : 021-200000925-20241017-17_10_2024_09-DE



Nous vous accompagnons dans le déploiement de votre convention de prévoyance auprès de vos agents



Vidéos



Des outils de communication

- Dépliant pour découvrir la prévoyance
- Plaquette pour découvrir l'offre

Des réunions d'information

- Support réunion d'information
- Pas à pas pour adhérer
- Replay vidéo de la 1^{re} réunion d'information agents

Des documents d'information

- Un mail d'invitation de votre employeur ou un QR code pour adhérer en ligne
- Foire aux Questions
- Notice d'information
- Modèle de courrier de résiliation



- Couverture prévoyance, à quoi ça sert ?
<https://youtu.be/s4zo3gWfNzc>
- Un contrat prévoyance est-il utile pour les jeunes ?
<https://youtu.be/tX3qrMNZKJ4>
- Qu'est-ce que la garantie Incapacité ?
https://youtu.be/GwFYou9J_6w
- Qu'est-ce que la garantie Invalidité ?
<https://youtu.be/e78WHzahJM4>
- Qui fait quoi ? Les rôles de chacun :
<https://youtu.be/FK6-oY9U-B4>
- Qui fait quoi ? Le rôle de l'employeur et de Relyens :
https://youtu.be/wCxEkF_mksY





06

Mon Espace Adhérent





L'espace en ligne Employeurs

UN ESPACE DÉDIÉ SÉCURISÉ

Envoyé en préfecture le 22/10/2024
 Reçu en préfecture le 22/10/2024
 Publié le
 ID : 021-200000925-20241017-17_10_2024_09-DE



Mon contrat

- Consulter mon / mes contrat(s) et le(s) retrouver signé(s)
- Différencier les types de contrats : le majoritaire et la portabilité
- Accéder à mes infos clés et mes documents contractuels



Mes démarches

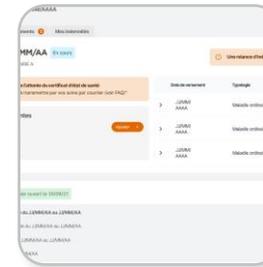
Déclarer mes cotisations

- Télécharger la liste de mes agents, leurs formules et les mouvements entrées / sorties, changement de formules
- Déclarer mes cotisations
- Intégrer des documents liés à la déclaration



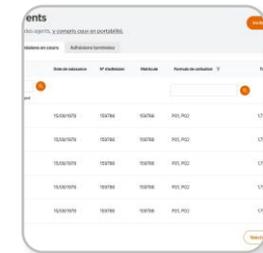
Déclarer et gérer un évènement (ex. déclarer une demande d'indemnisation)

- Prolonger un dossier
- Joindre les justificatifs
- Transformer un évènement
- Notifier la reprise
- Consulter les paiements



Piloter mes adhérents

- Inviter des agents à adhérer
- Consulter la liste des adhérents, leurs états et les garanties souscrites
- Compléter des adhésions
- Signaler un changement de statut



Mes échanges avec Relyens

- Messagerie instantanée (tchat)
- Service client joignable par téléphone 02 48 48 21 00
- FAQ avec recherche



Mes notifications

- D'une adhésion à compléter
- D'une cotisation à saisir
- D'une cotisation à payer
- De l'absence d'un agent
- D'un dossier à compléter



L'espace en ligne client adhérent - Agents

UN ESPACE DÉDIÉ SÉCURISÉ

Envoyé en préfecture le 22/10/2024
Reçu en préfecture le 22/10/2024
Publié le
ID : 021-20000925-20241017-17_10_2024_09-DE

Ouvrir mon compte / gérer mon profil

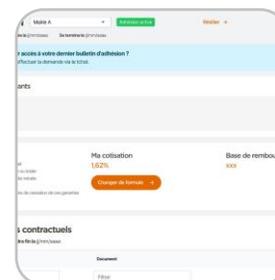
- Activer mon compte en définissant mon mot de passe
- Mettre à jour mes coordonnées personnelles
- Choisir mes préférences de notifications



Mes démarches

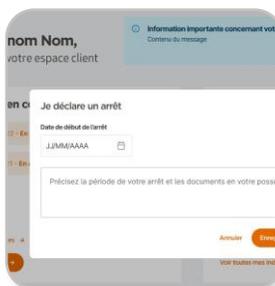
Gérer mon adhésion

- Consulter mes garanties, mon taux d'adhésion et mon assiette de remboursement
- Consulter mes documents contractuels
- Modifier / résilier mon affiliation
- Intégrer des documents



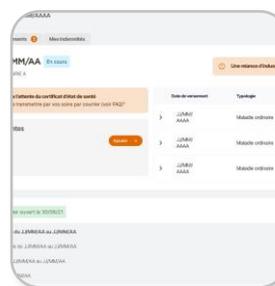
Signaler une absence

- Prévenir mon employeur de mon absence
- Associer un justificatif



Gérer mon évènement / consulter mes indemnités

- Consulter et mettre à jour mon dossier (intégrer docs)
- Visualiser les documents intégrer par moi ou mon employeur
- Consulter mes indemnités et éditer mes décomptes



Echanger / Être accompagné par Relyens

- Utiliser le tchat et discuter avec Relyens
- Service client joignable par téléphone 02 48 48 20 90
- Consulter la FAQ depuis mon espace client



Être notifié

- Du suivi de mon dossier : ouverture d'un sinistre, d'une prolongation, d'un changement de risque
- De documents manquants sur mon affiliation / mon dossier d'indemnisation
- D'un nouveau décompte disponible





Rappel du processus d'indemnisation et coordonnées du service

5 JOURS
 c'est le délai
 de règlement
 des prestations

Relation adhérents et tiers collectivité

- Service Relations Clients
- Equipe Prévoyance

Communication sur les dossiers d'indemnisations

- Site internet
- **Alerte SMS ou mail pour l'adhérent**
- Copie du décompte adhérent et bordereaux collectivité
- ou relevé de compte mensuel pour la collectivité
- Mail explicatif du calcul de l'IJ

Déclaration par la collectivité

- Déclaration en ligne via un télé formulaire
- Envoi via l'Espace Collectivité
- Envoi postal ou fax

Traitement de la demande d'indemnisation

- Incapacité : **5 jours**
- Invalidité – Décès : **48h**
- Envoi d'un CMD au-delà de 15 jours d'arrêt de travail

Relance des pièces manquantes

- Téléphone
- Mail

Règlements

- Compte bancaire de l'adhérent

➤ Nos conseillers, spécialistes de la protection sociale du personnel public, sont disponibles tous les jours ouvrés, **du lundi au jeudi de 8h à 18h00 et le vendredi de 8h à 17h30.**

➤ Nos équipes assurent un traitement rapide de vos demandes

➤ Utilisation privilégiée du Chat pour obtenir une réponse en directe.

➤ Intégration des pièces justificatives via l'espace client

Mail :
indemisations.prevoyance@relyens.eu



07

Les services inclus à la convention





L'assistance Mondial Assistance, partenaire sélectionné

SERVICES INCLUS : L'ACCOMPAGNEMENT RELYENS

Envoyé en préfecture le 22/10/2024

Reçu en préfecture le 22/10/2024

Publié le

ID : 021-200000925-20241017-17_10_2024_09-DE



Mondial Assistance est un acteur clé au sein d'un grand groupe international. En France, le réseau représente:

€ **880 millions** €

 **2 millions**
de dossiers traités

 **7,5 millions**
d'appels entrants et sortants

 **2 500**
collaborateurs (zone France)

Mondial Assistance intervient à la suite d'appels émanant des bénéficiaires et apporte une aide immédiate et effective afin de participer au retour à la normale de la vie familiale.

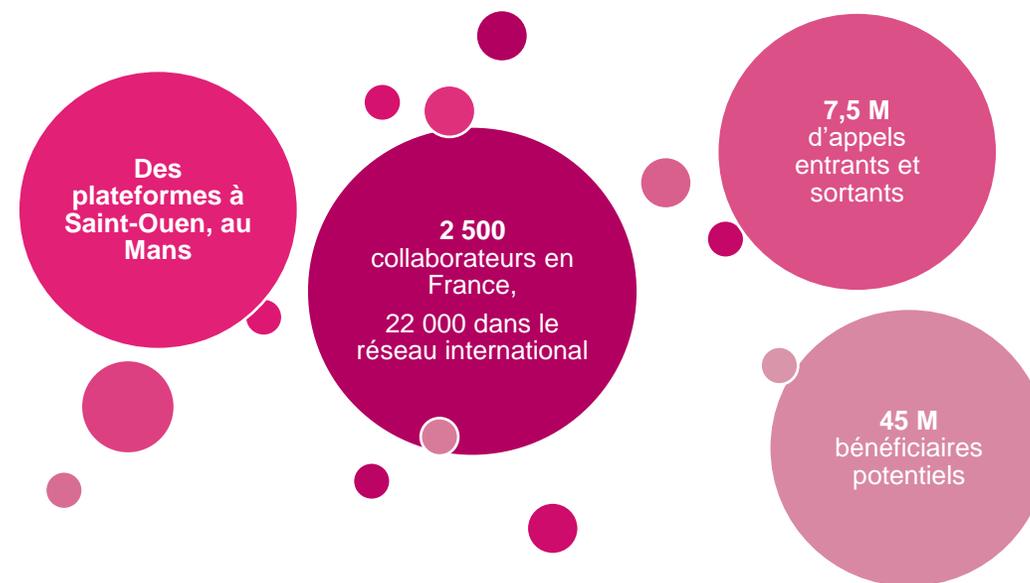
Une assistance complète

Ce service vous assiste dans les conditions suivantes :

- Informations médicales
- Informations administratives, sociales, juridiques et vie pratique
- Assistance psychologique
- Enveloppe de services à personnaliser
- Coaching bien-être et prévention santé sénior
- Téléconsultation
- Aide au retour à l'emploi & Conseil en image
- Relais service à la personne
- Soutien aux aidants
- Aide-ménagère
- Conseil social



allyz assist :
plateforme digitale d'accès
aux services d'assistance



Un accompagnement quotidien dans la durée

SERVICES INCLUS : L'ACTION SOCIALE

Partenaire dans la durée, Relyens incarne pleinement au quotidien sa dimension mutualiste, empreinte de responsabilité et de solidarité, en se positionnant comme un véritable partenaire pour ses clients. Nous accompagnons vos collaborateurs et leurs proches dans leur vie au quotidien.

En cas de difficultés financières d'un salarié, **sur justificatifs de ressources**, notre fonds social peut intervenir pour la **prise en charge de dépenses exceptionnelles** non remboursées par la Sécurité Sociale ou la Mutuelle.

HANDICAP

- Participation financière sur un reste à charge de frais liés à **l'achat de matériel adapté** (fauteuil roulant électrique, fauteuil de bain ou de douche...) ou de **l'aménagement du domicile et du véhicule**.
- Participation aux frais de scolarité **des enfants en situation de handicap** pour l'achat de matériel.

DIFFICULTÉS BUDGÉTAIRES

- Participation financière sur un reste à charge important de dépenses en cas de **situation financière ou familiale grave**.

DÉCÈS

- Participation financière sur un reste à charge de frais liés **aux frais d'obsèques d'un enfant à charge** dans la limite d'un plafond mensuel de sécurité sociale.

Des solutions
d'entraide
et de soutien
adaptées

Relyens
Mutual Insurance
peut vous aider
financièrement
dans certains cas

Envoyé en préfecture le 22/10/2024
Reçu en préfecture le 22/10/2024
Publié le
ID : 021-200000925-20241017-17_10_2024_09-DE



L'ensemble des aides fait l'objet d'une demande par l'adhérent ou l'ayant droit qui sera étudiée par la **Commission Action sociale de Relyens Mutual Insurance**. Une commission sociale pluridisciplinaire se réunit afin d'étudier la demande et de définir le niveau d'intervention de Relyens.

Cette Commission Action sociale peut éventuellement réorienter et conseiller les adhérents vers d'autres organismes qui peuvent prendre en charge sa demande ou la compléter (Centre Communal d'Action Sociale, CPAM, Maison Départementale des Personnes Handicapées, SOLIHA...).





Accompagnement des maladies chroniques : Mapatho Plus

NOUVEAU

LE MANAGEMENT DES RISQUES : REAGIR ET LIMITER L'IMPACT

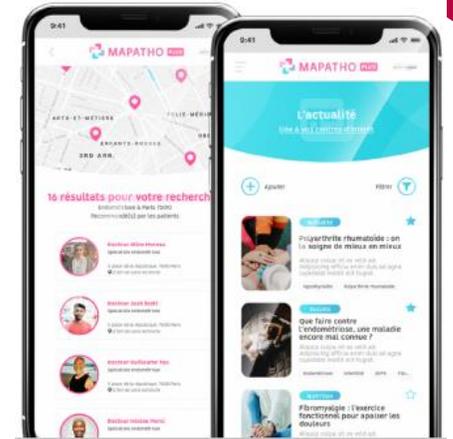
Envoyé en préfecture le 22/10/2024
Reçu en préfecture le 22/10/2024
Publié le
ID : 021-200000925-20241017-17_10_2024_09-DE



Avec **24 millions de malades chroniques** et **15 millions d'aidants en France**, les agents des collectivités adhérentes sont **tous concernés par les pathologies chroniques**. Ces maladies peuvent générer des arrêts fréquents et des arrêts longs chez les agents.

Pour les accompagner face à la 3^{ème} cause d'arrêts de travail, Relyens vous propose le service  **MAPATHO PLUS**

Trouver des informations vulgarisées et de qualité sur sa maladie est un véritable parcours du combattant. Le service Mapatho Plus met à la disposition des agents une plateforme spécialisée dans le **partage de ressources**, de **recommandations** et de **prévention** pour les maladies chroniques.



Des fonctionnalités et des services adaptés

Nouveauté 2024

Des contenus personnalisés pour rester informé

Des informations vulgarisées et qualifiées selon les pathologies (actualités, livres, webinaires, témoignages patients et aidants ...)

Un annuaire de soignants par pathologie, recommandés par d'autres patients

En quelques clics, accès à des professionnels de santé ou centres spécialisés dans la prise en charge des maladies chroniques

Une fonctionnalité « parcours de santé »

Le suivi des patients pendant leurs déplacements, déménagements et vacances. Une équipe de professionnels de santé prend en charge les pathologies partout en France

Un outil de préparation à la consultation

Rien de mieux qu'être bien préparé avant ses consultations. Cette fonctionnalité permet de préparer sa consultation, afin de faciliter les échanges lors de ses rendez-vous médicaux

Un forum et un chat

Un espace d'échanges ouvert à tous les utilisateurs de Mapatho. Il permet à chacun de pouvoir poser ses questions à la plus grande communauté de patients chroniques et d'aidants.



Chaque agent concerné peut ainsi créer et personnaliser son espace sécurisé puis accéder à de **nombreuses fonctionnalités** permettant de **mieux gérer au quotidien** des pathologies chroniques



L'accompagnement des maladies chroniques

Envoyé en préfecture le 22/10/2024
Reçu en préfecture le 22/10/2024
Publié le
ID : 021-200000925-20241017-17_10_2024_09-DE



Solution digitale Mapatho +

KIT DE DÉPLOIEMENT

Affiche

relyens
ÉQUIPE D'EXCELLENCE EUROPEENNE
ASSURANCE ET MANAGEMENT DES RÉSULTATS

présentent **MAPATHO PLUS**

VIVRE AVEC UNE MALADIE, C'EST DÉJÀ COMPLIQUÉ. UTILISER MAPATHO, C'EST FACILE !

Avec Mapatho Plus, vous avez accès à :

- Des contenus personnalisés** en fonction de vos centres d'intérêt
- Des annuaires de soignants** recommandés par d'autres patients
- Des outils pour vous préparer** et optimiser vos rendez-vous médicaux
- "Mon parcours santé"** pour trouver tous les soignants par pathologie
- Une assistance personnalisée** si vous avez besoin d'aide

Créez votre compte en flashant le QR code :

Disponible sur l'App Store et Google Play

Brochure agent

Logo CDG et relyens présentent

MAPATHO PLUS

Vivre avec une maladie, c'est compliqué. Simplifiez votre quotidien avec Mapatho Plus !

Pour créer son compte, rendez-vous au verso

Trouver des informations vulgarisées et de qualité sur sa maladie est un véritable parcours du combattant !

Avec 24 millions de malades chroniques et 15 millions d'aïdants en France, nous sommes tous concernés par les pathologies chroniques.

Le service Mapatho Plus met à disposition de votre collectivité, une plateforme spécialisée dans le partage de ressources, de recommandations et de prévention pour les maladies chroniques.

Vous souffrez d'une maladie chronique ou êtes aidant d'un de vos proches, vous pouvez créer et personnaliser votre espace sécurisé. Vous accédez ainsi à de nombreuses fonctionnalités vous permettant de mieux gérer au quotidien vos pathologies chroniques.

Fonctionnalités Mapatho Plus pour vous

- 1/ Nombre de centre d'intérêts illimité
Configuration illimitée en nombre de pathologies chroniques
- 2/ Nombre de recherches de professionnels illimité
Recherche de soignants illimitée dans la France entière
- 3/ Accès à la fonctionnalité "Mon parcours santé"
Recherche en 1 clic de tous les soignants par pathologie
- 4/ Accès à l'assistance
Recherche en 1 clic de tous les soignants par pathologie
- 5/ Préparation à la consultation
Préparation des consultations afin de faciliter les échanges lors de ses rendez-vous médicaux

Disponible en ligne et en application mobile

Courriel employeurs

relyens
ÉQUIPE D'EXCELLENCE EUROPEENNE
ASSURANCE ET MANAGEMENT DES RÉSULTATS

Accompagnez vos agents touchés par les maladies chroniques avec :

Accompagnez vos agents touchés par les maladies chroniques avec :

Votre collectivité adhère au contrat d'assurance départemental mis en place par le Centre de gestion et attribué à Relyens. Nous vous remercions une nouvelle fois pour votre confiance.

Les pathologies chroniques sont un sujet majeur dans le domaine de la santé. Maladies évolutives, elles génèrent un retentissement sur la vie quotidienne et peuvent déclencher des incapacités, voire des complications graves. En France, plus de 24 millions de personnes souffrent et 15 millions sont des aidants.

Nous avons le plaisir de vous annoncer notre partenariat avec Mapatho, entreprise sociale et solidaire. Le service premium Mapatho Plus est une plateforme digitale destinée à améliorer le quotidien des agents, accessible via le site internet ou l'application mobile.

Dès aujourd'hui, vos agents peuvent accéder à Mapatho Plus et créer gratuitement leur compte.

Pour créer son compte, l'agent doit :

1. Télécharger l'application mobile ou se connecter au site : <https://www.mapatho.com/relyens01222/>
2. Remplir le formulaire sur la page d'inscription
3. Saisissez le code CDGXXX
4. Consulter l'email de confirmation (vérifier les spams)
5. Bénéficier des services Mapatho Plus

Courriel agents

Vivre avec une pathologie chronique, c'est compliqué. Simplifiez votre quotidien avec :

MAPATHO PLUS

En France, plus de 24 millions de personnes souffrent et 15 millions sont des aidants, vous êtes peut-être touchés par les pathologies chroniques, soit pour vous-même, soit en tant qu'aidant d'un proche.

Maladies évolutives, elles génèrent un retentissement sur votre vie quotidienne et peuvent déclencher des incapacités, voire des complications graves.

Par l'intermédiaire du Centre de Gestion, vous bénéficiez gratuitement du service Mapatho Plus proposé par Relyens. C'est une plateforme digitale destinée à améliorer votre quotidien, accessible via le site internet ou l'application mobile.

Dès aujourd'hui, vous pouvez accéder à Mapatho Plus et créer gratuitement votre compte.

Comment créer son compte en quelques clics ?

1. Téléchargez l'application mobile ou connectez-vous au site : <https://www.mapatho.com/relyens01222/>
2. Remplissez le formulaire sur la page d'inscription
3. Saisissez le code CDGXXX
4. Consultez l'email de confirmation (vérifiez vos spams)
5. Bénéficiez des services Mapatho Plus

Découvrez les nombreuses fonctionnalités permettant de gérer vos pathologies au quotidien

- Des contenus personnalisés pour rester informé**
Des informations vulgarisées et qualifiées selon vos pathologies (actualités, livres, webinaires, témoignages patients et aidants ...).
- Un annuaire de soignants par pathologie, recommandés par d'autres patients**
En quelques clics, trouvez les professionnels de santé ou centres spécialisés dans la prise en charge de votre maladie chronique.
- Une fonctionnalité « parcours de santé »**
Mapatho Plus vous suit pendant vos déplacements, vos déménagements et vos vacances. Visualisez l'équipe de professionnels de santé prenant en charge votre pathologie partout en France.
- Un outil de préparation à la consultation**
Rien de mieux qu'être bien préparé avant ses consultations. Cette fonctionnalité vous permet de préparer votre consultation afin de faciliter les échanges lors de vos rendez-vous médicaux.

Une assistance humaine personnalisée
En cas de question, une infirmière vous répond.



Envoyé en préfecture le 22/10/2024
Reçu en préfecture le 22/10/2024
Publié le
ID : 021-200000925-20241017-17_10_2024_09-DE



Chez Relyens, nous sommes bien plus qu'Assureur, nous sommes Risk Manager. Piloter, prévenir les risques et les assurer, c'est notre engagement pour protéger plus efficacement les acteurs du soin et des territoires, en Europe. À leurs côtés, nous agissons et innovons en faveur d'un service d'intérêt général toujours plus sûr, pour tous.

Anticiper aujourd'hui pour protéger demain.



Siège social
Route de Creton
18110 VASSELAY – France
Tél : +33 (0)2 48 48 15 15

relyens.eu



GRUPE MUTUALISTE EUROPÉEN
ASSURANCE ET MANAGEMENT DES RISQUES

Relyens SPS : S.A. au capital de 52 875 € - Société de courtage d'assurance - 335 171 096 RCS Bourges
Siège social : Route de Creton - 18110 VASSELAY - N° ORIAS 07000 814 - www.orias.fr
Organisme de formation professionnelle déclaré sous le n° 24180125318 auprès du Préfet de région



Les informations contenues dans ce document sont non-contractuelles et susceptibles d'être modifiées à tout moment et sans préavis. L'éditeur de ce document ne saurait voir sa responsabilité tant contractuelle que délictuelle engagée, pour les dommages découlant des actions commises ou omises en raison du contenu de l'information fournie.

Copyright Relyens 2024 - Crédits photos : droits réservés